



Office National des Forêts

DEMAIN PREND RACINE
— AUJOURD'HUI —

Info COUPE

19 Octobre 2021

Forêt domaniale de Bois d'Arcy

La forêt domaniale de Bois d'Arcy est gérée par l'Office national des forêts selon un aménagement forestier, document de gestion durable de la forêt, établi pour la période 2009-2028.

Aujourd'hui l'ONF, prévoit une coupe en futaie irrégulière sur les parcelles 12, 20, 26, 43 et 44 situées sur le territoire des Clayes-sous-bois et Bois d'Arcy. En complément, une coupe de sécurisation est programmée sur de nombreux sentiers et routes de la forêt.

Une coupe en futaie irrégulière



Informations coupe

Parcelles	12, 20, 26, 43 et 44
Surfaces	34,91 hectares
Type de peuplements	Châtaignier, chêne, frêne et autres feuillus
Volume de bois prélevé	1167 m ³ de bois
Date de début des travaux	Fin octobre - début novembre 2021
Durée du chantier	6 mois (en fonction des conditions météorologiques)

Complétée par une coupe de sécurisation



Détails travaux

- >> **La coupe en futaie irrégulière** va prélever des arbres d'âges différents afin d'assurer la régénération de la forêt tout en maintenant un paysage forestier continu et en produisant le bois dont la société à besoin.
- >> **Coupe de sécurisation:** les bûcherons vont procéder à la **coupe des arbres dépérissants et dangereux aux abords des chemins et en lisière de forêt afin de sécuriser l'espace forestier**
- >> Ces coupes seront **réalisées en bois façonné** : l'ONF va prendre la responsabilité de l'organisation des chantiers d'exploitation permettant de mieux maîtriser la qualité des chantiers et le respect des calendriers et la remise en état des lieux.

